



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 21 JUILLET 2025 - N° 2025/60

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3^{ème} ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 10 juillet 2025

Date d'affichage : 22 juillet 2025

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 13 Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 0

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Marie BERNARD, Marc LIONARD, Carine MOULY, Gaëtan BUREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF et Claude NEREAU

Excusés : Sophie BRODUT, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Christophe METREAU, Lionel NORMANDIN et Claire LEGER

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Ghislaine GUILLEMAIN

OBJET : Enfouissement des réseaux au lieudit Trouillaud et route de Couteleau

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibération n° 2024/61B du 16 juillet 2024, le Conseil municipal avait décidé de ne pas approuver le projet d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques au lieudit « Trouillaud » et route de Couteleau.

Monsieur le Maire informe les membres qu'il convient d'étudier à nouveau la proposition financière du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER). En effet, contrairement à la première proposition, le paiement de la facture de travaux pourrait s'effectuer en plusieurs annuités (jusqu'à 5 annuités). Cet assouplissement de paiement permettrait à la collectivité de valider les travaux d'enfouissement des réseaux au lieudit « Trouillaud » et route de Couteleau et de prévoir cette dépense au prochain BP.

De plus, Monsieur le Maire précise que 100% des travaux du réseau électrique seront pris en charge par le SDEER.

Le coût des travaux à la charge de la commune serait :

- | | |
|---|---|
| - Enfouissement génie civil ORANGE (fibre) Trouillaud | 66 000€ TTC (secteur traité env. 130m) |
| - Enfouissement génie civil ORANGE (fibre) Couteleau | 32 000€ TTC (secteur traité env. 1000m) |

Les montants précités ne sont que des estimations.

Ces travaux deviennent impératifs car le réseau actuel ne pourra supporter les nouveaux logements qui s'implantent sur ce secteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, par 12 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE :

- De valider les travaux d'enfouissement des réseaux au lieudit Trouillaud (66 000€ TTC) et route de Couteleau (32 000€ TTC),
- De confier la Maîtrise d'ouvrage au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER),
- D'autoriser Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation, à signer tous les documents relatifs à ce dossier d'enfouissement des réseaux.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF



La (Le) Secrétaire de séance,